

Le programme de lutte contre le paludisme et d'élimination de cette maladie apporte un appui technique aux pays de la Région de la Méditerranée orientale pour lutter contre le paludisme, éliminer cette maladie et prévenir sa réintroduction. Les domaines d'action du programme sont les suivants : diagnostic, traitement, prévention, surveillance épidémiologique, suivi et évaluation, développement des capacités et renforcement des institutions, mobilisation des ressources, activités de sensibilisation, coordination et partenariat, recherche opérationnelle et élimination.

Diagnostic

- Promouvoir et faciliter l'élaboration de politiques et de stratégies nationales, soutenir l'évaluation de l'assurance qualité pour la confirmation des cas de paludisme afin de s'assurer que la totalité des cas suspects soient confirmés au moyen d'outils diagnostiques de bonne qualité (tests diagnostiques rapides ou microscopie) avant l'administration d'antipaludiques

Traitement

- Soutenir l'élaboration et l'adoption, au niveau national, de politiques thérapeutiques et de principes directeurs fondés sur des bases factuelles.
- Promouvoir et faciliter l'achat et l'administration d'antipaludiques efficaces et de bonne qualité à l'ensemble des patients impaludés, à tous les niveaux, notamment dans les établissements de santé publics et privés.
- Aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des politiques visant à endiguer la résistance aux antipaludéens, surveiller l'efficacité, l'innocuité et la qualité des antipaludiques et faciliter la mise en place de réseaux pour le partage d'informations au sein des pays de la Région et avec les pays voisins.

Prévention

- Soutenir l'élaboration de politiques et stratégies nationales afin de garantir l'accès à la couverture universelle grâce à des mesures préventives efficaces pour toute la population située dans les zones exposées au paludisme, dans le cadre d'une gestion intégrée des vecteurs de maladies à transmission vectorielle.
- Soutenir la mise en place d'un système de surveillance entomologique fonctionnel, en

incluant le suivi et la gestion de la résistance aux insecticides.

Épidémiologie, surveillance, suivi et évaluation

- Collecter les données et les informations de tous les pays sur le paludisme et créer une base de données électronique géoréférencée et actualisée sur le paludisme dans la Région pour la notification et le partage d'informations à tous les niveaux de l'Organisation avec les pays et les autres partenaires.
- Apporter aux pays un appui technique pour instaurer et mettre en œuvre une surveillance et un suivi efficaces du paludisme ainsi que des systèmes de surveillance permettant de mesurer la charge du paludisme et la couverture existante pour les interventions cruciales.
- Aider les pays à mettre au point des systèmes d'alerte rapide et de prévision d'épidémies de paludisme, en collaboration avec les organismes et départements concernés, tels que les départements de météorologie et d'hydrologie.

Développement des capacités et renforcement des institutions

- Renforcer les capacités des administrateurs de programmes pour la planification et la gestion, et le suivi et l'évaluation des programmes de lutte antipaludique.
- Soutenir les instituts/centres de formation nationaux et régionaux en partenariat avec toutes les agences concernées, dans le cadre de la stratégie de renforcement des systèmes de santé.

Mobilisation des ressources, sensibilisation, coordination et partenariat

- Aider les pays à élaborer des propositions pour le Fonds mondial et d'autres partenaires ; soutenir la coordination transfrontalière et encadrer des campagnes nationales de sensibilisation, des séminaires et des conférences, en coordination avec le Programme Faire reculer le paludisme, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires.

Recherche opérationnelle

- Déterminer les domaines prioritaires de recherche opérationnelle, appuyer la recherche opérationnelle menée sur différents aspects du paludisme et utiliser les résultats pour la planification et la gestion des programmes de lutte antipaludique.

Élimination

- Soutenir les initiatives visant à étendre les zones exemptes de paludisme.
- Procéder à une étude de faisabilité et fournir l'appui technique nécessaire à l'élaboration de stratégies pour arriver à éliminer le paludisme aux niveaux national et sous-national.
- Mettre en œuvre des mesures destinées à examiner et à confirmer l'interruption de la transmission du paludisme au niveau local et certifier que le paludisme a été éliminé.
- Soutenir la mise en place de stratégies nationales pour prévenir la réintroduction du paludisme dans les pays qui en sont exempts.

Saturday 17th of May 2025 09:40:33 PM